RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de Bordeaux
Mairie de Saint-Médard-en-Jalles

DG22_103

VILLE DE SAINT MÉDARD EN JALLES

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. DÉCISION

Séance du 29 juin 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin à 18:30.
Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :
M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Poublan, M Joussaume, M Tartary, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Deau, Mme Bernier, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Hélaudais, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :
M Cristofoli à Mme Marenzoni
Mme Fize à Mme Canouet
Mme Berbis à Mme Feytout-Perez
M Grémy à M Cases
Mme Ersin à Mme Poublan
Mme Vaccaro à M Mangon
M Acquaviva à M Augé

Secrétaire de séance : M Pascal Tartary.

La séance est ouverte,

Délibération du : 29 juin 2022
Rendue exécutoire le : 1 juillet 2022
Publiée le : 1 juillet 2022

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 29 juin 2022

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. DÉCISION

M Bernard Cases, Adjoint au Maire délégué Finances, ressources humaines et population, présente le rapport suivant.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1 stipulant que « les emplois de chaque collectivité (...) sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Conformément à l'article précité, il appartient au Conseil Municipal de fixer ou de modifier l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, notamment lorsqu'il s'agit de permettre des créations de postes pour tenir compte de besoins nouveaux ou des évolutions réglementaires ;

D'une part, dans le cadre des procédures annuelles d'avancement de grade et de promotion interne qui ne relèvent plus de la compétence des Commissions Administratives Paritaires et s'inscrivent désormais dans les Lignes Directrices de Gestion adoptées par arrêté municipal du 25 mai 2021, il apparaît nécessaire de créer les emplois correspondants pour permettre la mise en œuvre des décisions individuelles de l'autorité territoriale concernant le déroulement de carrière des fonctionnaires territoriaux inscrits aux tableaux annuels d'avancement de grade ou sur une liste d'aptitude.

D'autre part, et afin de mieux répondre aux demandes des administrés en terme d'offre culturelle, la municipalité souhaite renforcer le projet des écoles municipales de musique et de danse pour la rentrée 2022 en augmentant le volume horaire dédié à l'enseignement de certaines disciplines : batterie, violoncelle et danse contemporaine. Cette réorganisation impacte le temps de travail des agents occupant les emplois permanents concernés de plus de 10%, ce qui nécessite de procéder à des créations/suppressions de postes et donc d'actualiser le tableau des effectifs de la Commune.

Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration de la situation professionnelle des agents du secteur Action éducative de la Direction de l'Éducation, la municipalité a décidé d'augmenter le temps de travail des animatrices et des animateurs binômes dès la prochaine rentrée scolaire afin de leur permettre de disposer d'un temps supplémentaire dédié à la préparation des projets du secteur, en les passant de 85 à 90%. L'augmentation proposée des emplois correspondant à ces postes étant inférieure à 10%, il s'agit de procéder à une simple modification de ces emplois au tableau des effectifs. Il est ainsi demandé de modifier les emplois d'adjoint d'animation et d'adjoint d'animation principal de 2e classe à temps non complet de 30/35e créés par l'organe délibérant en emplois à temps non complet de 31,5/35e à compter du 1er septembre 2022.

En outre, suite au départ en disponibilité d'une animatrice du Relais Petite Enfance (RPE), titulaire du grade de psychomotricien de classe normale (relevant du cadre d'emploi des pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale et diététiciens territoriaux) sur un emploi à temps non complet de 28 heures hebdomadaires, la collectivité a retenu la candidature d'une nouvelle animatrice, titulaire d'un diplôme d'État de Conseiller en Économie Sociale et Familiale (CESF) et agente contractuelle en CDI dans une autre collectivité. Pour pouvoir recruter cette agente, il est nécessaire de créer, au tableau des effectifs, un emploi à temps non complet de 28/35e d'assistant socio-éducatif.

Également, et suite au départ d'une psychologue intervenant à raison de 21 heures hebdomadaires dans différents services municipaux (14h à la Petite enfance et parentalité, 6h30 à l'Éducation et 0h30 à la DACAJ), la municipalité a décidé de relancer un recrutement sur cet emploi pour la rentrée scolaire 2022 en accordant 3 heures supplémentaires à la Direction de l'Éducation. Il est donc proposé de créer l'emploi à temps non complet correspondant, à raison de 24/35e.

Enfin, un agent en disponibilité a sollicité sa réintégration anticipée au sein des effectifs municipaux. Il convient donc de créer un emploi à temps complet correspondant à son grade d'adjoint d'animation.
Considérant l'avis favorable du Comité Technique en date du 23 juin 2022 sur le projet d'actualisation du tableau des effectifs en lien avec l'évolution du projet d'établissement des écoles municipales de danse et de musique ;

Considérant le tableau des effectifs budgétaires ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs en créant les 22 emplois suivants à compter du 1er juillet 2022 :

Filière	Catégorie	Grade	Quotité de travail	Nombre d'emplois à créer
Administrative	A	Attaché territorial	TC	2
Animation	C	Adjoint d'animation	TC	1
		Adjoint d'animation principal 1e classe	TC	1
Culturelle Patrimoine	C	Adjoint du patrimoine principal 2e classe	TC	3
Culturelle Enseignement artistique	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe	TNC 3/20e	1
			TNC 6/20e	1
		Assistant d'enseignement artistique principal de 1e classe	TNC 12/20e	1
Sanitaire et sociale	A	Assistant socio-éducatif	TNC 28/35e	1
		Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	TC	1
		Psychologue de classe normale	TNC 24/35e	1
	C	ATSEM principal 1e classe	TC	2
Sportive	B	Éducateur principal de 2e classe des activités physiques et sportives	TC	1
Technique	C	Adjoint technique principal de 1e classe	TC	6

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs en supprimant les 3 emplois suivants à compter du 1er septembre 2022 :

Filière	Catégorie	Grade	Quotité de travail	Nombre d'emplois à supprimer
Culturelle Enseignement artistique	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe	TNC 3,5/20e	1
			TNC 4/20e	1
		Assistant d'enseignement artistique principal de 1e classe	TNC 9,5/20e	1

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs en modifiant les 30 emplois de catégorie C de la filière animation suivants, à compter du 1er septembre 2022 :

Grade	Quotité actuelle	Nombre d'emplois	Quotité modifiée	Nombre d'emplois
Adjoint d'animation	31,5/35e	1	31,5/35e	27
	30/35e	26		
Adjoint d'animation principal de 2e classe	31,5/35e	1	31,5/35e	3
	30/35e	2		

Il est donc proposé d'actualiser, selon ces éléments, le tableau des effectifs budgétaires.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Décide sur la base des tableaux annexés, d'actualiser le tableau des effectifs de la Commune de Saint-Médard-en-Jalles, à compter du 1er juillet 2022 (pour les créations de postes) puis à compter du 1er septembre 2022 (pour les suppressions et modifications de postes).

Impute la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de la Commune pour l'exercice en cours.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S).**

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 29 juin 2022
pour expédition conforme
Le maire,

MAIRIE DE ST MÉDARD EN JALLES (Gironde)

Stéphane Delpeyrat

Tableau des effectifs de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles actualisé au 1er juillet 2022

GRADE	CATÉGORIE	AUTORISES PAR LE CM	POSTES POURVUS	*Dont pourvus Par contractuel*
EMPLOIS FONCTIONNELS				
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES	A	1	1	
DIRECTEUR SERVICES TECHNIQUES	A	1	1	
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT	A	3	3	
SOUS TOTAL DES EMPLOIS FONCTIONNELS		*5*	*5*	*0*
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	22	17	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2e CLASSE	C	29	27	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1e CLASSE	C	20	15	
RÉDACTEUR	B	9	7	*4*
RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2E CLASSE	B	6	3	
RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1E CLASSE	B	2	2	
ATTACHE	A	13	12	*1*
ATTACHE PRINCIPAL	A	7	5	
ATTACHE HORS CLASSE	A	2	1	
SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE ADMINISTRATIVE		*110*	*89*	*5*
FILIÈRE ANIMATION				
ADJOINT D'ANIMATION	C	26	25	*4*
ADJOINT D'ANIMATION TNC 31,5/35e	C	1	0	
ADJOINT D'ANIMATION TNC 30/35e	C	26	20	*2*
ADJOINT D'ANIMATION TNC 17,5/35e	C	1	0	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2e CLASSE	C	10	6	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2e CLASSE TNC 30/35e	C	2	1	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2e CLASSE TNC 31,5/35e	C	1	1	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1e CLASSE	C	5	4	
ANIMATEUR TERRITORIAL	B	14	12	*1*
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2E CLASSE	B	1	1	*1*
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1E CLASSE	B	2	2	
SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE ANIMATION		*89*	*72*	*8*

Tableau des effectifs de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles actualisé au 1er juillet 2022

FILIÈRE CULTURELLE				
Patrimoine et bibliothèques				
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	8	6	
ADJOINT DU PATRIMOINE TNC 28/35e	C	1	1	*1*
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 2e CLASSE	C	4	1	
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 1e CLASSE	C	5	3	
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	2	2	
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2e CLASSE	B	3	3	
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 1e CLASSE	B	3	3	
BIBLIOTHÉCAIRE	A	1	1	
Enseignement artistique				
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 3/20e	B	1	0	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 3,5/20e	B	1	1	*1*
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 4/20e	B	1	1	*1*
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 6/20e	B	1	0	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 8/20e	B	2	2	*2*
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 10/20e	B	2	1	*1*
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 11/20e	B	1	1	*1*
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 13,5/20e	B	1	0	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TEMPS COMPLET	B	3	2	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1E CLASSE TNC 5/20e	B	1	0	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1E CLASSE TNC 9/20e	B	1	1	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1E CLASSE TNC 9,5/20e	B	1	1	*1*
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1E CLASSE TNC 10/20e	B	1	1	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1E CLASSE TNC 11/20e	B	1	1	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1E CLASSE TNC 12/20e	B	1	0	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1E CLASSE TNC 13,5/20e	B	1	1	
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1E CLASSE TEMPS COMPLET	B	2	2	
SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE CULTURELLE		*49*	*35*	*8*

Tableau des effectifs de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles actualisé au 1er juillet 2022

FILIÈRE POLICE MUNICIPALE				
GARDIEN-BRIGADIER	C	2	1	
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	7	6	
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	B	1	1	
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 2E CLASSE	B	1	0	
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 1E CLASSE	B	1	0	
SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE POLICE MUNICIPALE		*12*	*8*	*0*
FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE				
ATSEM PRINCIPAL DE 2e CLASSE	C	6	5	
ATSEM PRINCIPAL DE 1e CLASSE	C	8	6	
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CLASSE NORALE	B	7	4	*1*
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CLASSE SUPÉRIEURE	B	14	14	
PEDICURE-PODOLOGUE, ERGOTHERAPEUTE, PSYCHOMOTRIEN (...) TNC 28/35e	A	1	0	
ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS TEMPS COMPLET	A	8	7	*1*
ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS TEMPS NON COMPLET 28/35e	A	1	1	
ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE TEMPS COMPLET	A	2	1	
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF A TEMPS NON COMPLET 28/35e	A	1		
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE TEMPS COMPLET	A	1	1	
PUÉRICULTRICE	A	2	2	
PUÉRICULTRICE HORS CLASSE	A	1	0	
CADRE DE SANTÉ PARAMÉDICAL	A	3	1	
CADRE DE SANTÉ PARAMÉDICAL SUPÉRIEUR	A	1	1	
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE TNC 7/35e	A	1	0	
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE TNC 9/35e	A	1	0	
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE TNC 12/35e	A	1	1	*1*
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE TNC 15/35e	A	1	1	*1*
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE TNC 17,5/35e	A	2	1	*1*
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE TNC 18,75/35e	A	1	1	*1*
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE TNC 21/35e	A	1	0	
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE TNC 24/35e	A	1	0	
PSYCHOLOGUE HORS CLASSE TNC 31,5/35e	A	1	0	
PSYCHOLOGUE HORS CLASSE TNC 24/35e	A	1	1	
SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE		*67*	*48*	*6*

Tableau des effectifs de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles actualisé au 1er juillet 2022

FILIÈRE SPORTIVE				
ÉDUCATEUR DES APS	B	6	4	*2*
ÉDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 2e CLASSE	B	3	2	
ÉDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 1e CLASSE	B	3	2	
CONSEILLER TERRITORIAL	A	1	1	
SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE SPORTIVE		*13*	*9*	*2*
FILIÈRE TECHNIQUE				
ADJOINT TECHNIQUE	C	129	122	*9*
ADJOINT TECHNIQUE – TNC 17,5/35	C	1	1	*1*
ADJOINT TECHNIQUE – TNC 20/35	C	1	1	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2e CLASSE	C	73	64	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2e CLASSE TNC 20/35e	C	1	0	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2e CLASSE TNC 28/35e	C	1	1	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1e CLASSE	C	36	30	
AGENT DE MAÎTRISE	C	8	4	
AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL	C	21	19	
TECHNICIEN	B	2	2	*2*
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2e CLASSE	B	4	4	
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1e CLASSE	B	3	2	
INGÉNIEUR	A	3	3	*1*
INGÉNIEUR PRINCIPAL	A	1	0	
SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE TECHNIQUE		*284*	*253*	*13*

TOTAL des postes permanents	**629**	**519**	***42***

Effectif Titulaires

Tableau des effectifs de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles actualisé au 1er juillet 2022

ANNEXE – ÉTAT DU PERSONNEL (CONTRACTUELS)

Nbre	AGENTS CONTRACTUELS (emplois pourvus)	CATÉGORIE (1)	SECTEUR (2)	RÉMUNÉRATION (3)	CONTRAT (4)
2	COLLABORATEUR DE CABINET	A	CAB	IB 821	110
1	CHARGE DE L'ORGANISATION ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION	A	TECH	IB 940	Art.3 – 3 CDI
1	GESTIONNAIRE CUISINE CENTRALE	B	ADM	IB 707	Art.3 – 3 CDI
1	TECHNICIEN PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL	B	ADM	IB 478	Art.3 – 3 CDI
1	CHARGE DE DÉVELOPPEMENT ECO / EMPLOI	A	ADM	IB 672	Art.3 – 3 CDI
1	RESPONSABLE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	A	ADM	IB 611	Art.3 – 3 2e alinéa
13	ASSISTANTES MATERNELLES	C	S		
20	TOTAL				

-1 **CATÉGORIES** : A, B et C

-2 **SECTEUR** ADM : Administratif (dont l'emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

TECH : Technique et informatique (dont l'emploi de l'art. 47 de la loi du 26/01/84)

S : Social (dont aide social)

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel (dont enseignement)

ANIM : Animation

CAB : Collaborateurs de Cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

-3 **RÉMUNÉRATION** : Référence à un indice brut de la fonction publique (ou brut annuel)

-4 **CONTRAT : Motif du contrat** (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

* 3-3, 1° : article 3-3 1er alinéa (Emploi permanent lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois De fonctionnaire)
* 3-3, 2° : article 3-3, 2e alinéa (emploi permanent de catégorie A)
* 38 : article 38 (travailleurs handicapés)
* 47 : article 47 (emplois fonctionnels)
* 110 : article 110 (collaborateur de cabinet)

Tiers de télétransmission multiprotocole

HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte :	*Délibérations*
	Numéro de l'acte :	*DG22_103*
	Date de la décision :	*2022-06-29 00:00:00+02*
	Objet :	*ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. AUTORISATION*
	Documents papiers complémentaires :	*NON*
	Classification matières/sous-matières :	*4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.*
	Identifiant unique :	*033-213304496-20220629-DG22_103-DE*
	URL d'archivage :	*Non définie*
	Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

	Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
	Nom métier :		
	033-213304496-20220629-DG22_103-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*870*
	Nom original :		
	DG22_103.pdf	*application/pdf*	*2568950*
	Nom métier :		
	99_DE-033-213304496-20220629-DG22_103-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*2568950*

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	*1 juillet 2022 à 10h21min16s*	*Dépôt initial*
	En attente de transmission	*1 juillet 2022 à 10h21min17s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
	Transmis	*1 juillet 2022 à 10h22min00s*	*Transmis au MI*
	Acquittement reçu	*1 juillet 2022 à 10h22min15s*	*Reçu par le MI le 2022-07-01*